

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 45-244-1917 prononçant une expulsion d'indigènes.

n° 45-244-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 février 1917

Numéro JO
n° 244 du 28/02/1917

Date du numéro
28 février 1917

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le rapport du Commissaire de police en date du 2 Février 1917

Considérant que la présence dans la Colonie des nommés: Ali Eubede, Adoa Euch, Sultan Ouarfa, Ibrahim Ali et Youssouf Younis (Gadaboursi) peut être de nature à troubler l'ordre public, que notamment leur attitude porte entrave à la liberté du Travail.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les nominés Ali Eubede, Adoa Euch, Sultan Ouarfa, Ibrahim Ali et Youssouf Yonniss (Gadaboursis) sont expulsés du territoire de la Côte française des Somalis. Art. 2.- Le Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et communiqué partout où besoin sera.

FILLON.